

Extrait de compte rendu du Conseil Municipal
De Saint Denis de Méré

Séance du 11 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Manuel MACHADO, Maire

Etaient Présents : Manuel MACHADO, Maire, Gilbert JOUENNE, adjoint, Stéphanie ERNOULT, adjointe, Vanessa LARCHER, adjointe, Sébastien MONY, Anne-Marie ESNAULT, Ghislaine CHABAS, Sonia HUE, Amandine FRENÉE, Graziella BRION, Alain FERRAND, Gervais BALLUAIS, Alexis GAILLARD, Françoise LAMACHE.

Madame Françoise LAMACHE a été élue secrétaire.

1. Décision modificative BG n°1 – Provision emprunts ex Condé Intercom

Monsieur le Maire présente un état de l'exécution budgétaire au 11 décembre 2020.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de constituer une provision semi-budgétaire pour risques et charges financiers en attendant de pouvoir rembourser les emprunts à l'IVN selon la répartition votée par l'IVN et Saint Denis de Méré menant à un capital restant dû de 48 521,03 € au 01/03/2017 soit une échéance annuelle d'environ 3 900 €.
- d'organiser la décision modificative BG n°1 correspondante.

2. Projet Lotissement – achat des terrains et pré-étude

Suite à la décision prise lors du précédent conseil municipal d'acheter 2 hectares de terrain pour en aménager 1 hectare dans un premier temps, Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir contacté :

- Un notaire de Condé, pour organiser l'acte d'achat des terrains,
- le CAUE, pour nous proposer une assistance à Maître d'ouvrage et une pré-étude de faisabilité du lotissement.

3. Syndicats et Intercom

Monsieur le Maire et les Maires-Adjointes présentent un compte-rendu des réunions auxquelles ils ont participé :

- Manuel MACHADO : conseil d'administration du SIAEP Clécy – Druance du 11/12 au cours duquel il a voté contre les tarifs 2021 désapprouvant ainsi le tarif toujours plus élevé de Saint Denis de Méré que pour le reste des abonnés du Syndicat alors que le lissage avait été prévu initialement sur 5 ans soit jusqu'en 2018.

Déploiement d'une plate-forme locale de vente en ligne et d'un accompagnement des utilisateurs commerçants et artisans

Sur la proposition de Monsieur le Maire et Stéphanie ERNOULT, Maire Adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention, décide :

- de participer au déploiement d'une plate-forme locale de vente en ligne et d'un accompagnement de ses utilisateurs commerçants et artisans en partenariat avec les autres communes de l'intercom de la Vire au Noireau dotées de commerces au sein de la communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer avec la CCI Caen Normandie, la CMAI 14-61, l'intercom de la Vire au Noireau et les 8 autres communes de l'EPCI concernées, les conventions correspondantes.

4. Fourrière animaux errants ou en divagation

Monsieur le Maire rappelle qu'il est habilité à mettre fin à l'errance ou à la divagation des chiens et des chats à un double titre :

- au titre de son pouvoir de police générale que lui confère le code général des collectivités territoriales (art L 2212-2) et qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,
- et au titre de son pouvoir de police spéciale que lui confère le code rural et de la pêche maritime (art L 211-22) et qui l'habilite à prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Elle prescrit ainsi que les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière.

C'est ainsi que sur la proposition de Monsieur le Maire et de Madame le Maire de Condé-en-Normandie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- voter le règlement intérieur de la fourrière animale communale,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes,
- voter les tarifs de la fourrière animale communale comme ci-après :
 - Frais d'entrée correspondant aux temps de capture et de gestion des animaux trouvés : 80,00 €
 - Frais de séjour par jour correspondant au service de nourriture : 3,00 € par jour
 - Frais annexe tatouage : 72,00 €
 - Frais annexe euthanasie : 108,00 €
 - Supplément « dangerosité » : 24,00 €

Il est entendu que ces tarifs pourraient évoluer afin de les uniformiser avec Condé-en-Normandie.

5. Questions diverses

- Manifestations communales :
 - Vœux de la Municipalité 09/01/2021 – annulés cause covid
 - Randonnée d'hiver 10/01/2021 – annulée cause covid.

Conseil des jeunes

La commission s'est réunie le 20 novembre et le 04 décembre 2020. Le règlement et les documents de communication sont bien avancés. Ils seront à la validation d'un prochain conseil municipal pour une élection des jeunes conseillers en mars ou avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 55.